

Centre Interministériel de Services Informatiques relatifs aux Ressources Humaines



Bureau de la simplification réglementaire et de la modernisation RH

CALCULETTE DU SFT

GUIDE D'UTILISATION



Contexte et présentation

Le CISIRH a concu une calculatrice pour aider les gestionnaires RH dans l'instruction des demandes de versement du supplément familial de traitement (SFT) et à déterminer, en fonction des situations, le montant du SFT à allouer.

Elle tient compte des modifications du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 pris en application de l'article 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 et fixant les modalités de versement du SFT en cas de garde alternée.

Les fonctionnalités proposées dans cet outil répondent aux besoins exprimés par les ministères à l'occasion d'un atelier interministériel consacré au SFT, organisé le 15 juin 2021 en présence de la DGAFP et la DGFiP.

Cet outil vient en complément du quide SFT rédigé par la DGAFP et disponible sur le site suivant: https://www.fonction-publique.gouv.fr/

A savoir avant utilisation

La calculatrice a été conçue pour répondre à la très grande majorité des cas pouvant se présenter aux gestionnaires RH.

Elle permet aussi de déterminer, pour un couple d'agents publics, la situation la plus favorable à prendre en compte pour l'ouverture du droit à SFT, par exemple si l'agent a un indice plus élevé que son conjoint mais exerce ses fonctions à temps partiel.

Par ailleurs, la calculatrice permet de renseigner l'ensemble des quotités de travail possibles, notamment celles des enseignants ainsi que les quotités de temps incomplet pour les agents contractuels (sur ce dernier point, des précisions de la DGAFP sont attendues sur les modalités de calcul à retenir).

Exemples d'utilisation

Pour aider à l'utilisation de l'outil, sont présentés ici des cas de gestion du SFT et les copies-écran correspondantes de la calculatrice.

Exemple 1: Monsieur X et Madame Y ont trois enfants en commun. Ils percoivent le SFT sur la base de l'indice de traitement de Monsieur X correspondant à l'IM 600. Le SFT mensuel dû pour les trois enfants est ainsi calculé comme suit : 15, 24 + 600* 4,686025 * 8% = 240,17 €.

Ils se séparent ; Monsieur X a la garde exclusive d'un enfant et Madame Y a la garde exclusive des deux autres enfants.

Résultat : Monsieur X percevra 1/3 du SFT dû pour les trois enfants : 80,06 € bruts soit 68.46 € nets

Madame Y percevra 2/3 du SFT dû pour les trois enfants : 160,11 € bruts soit 136,85 € nets



Informations concernant l'agent	
Indice majoré de rémunération à temps plein (y compris BI et NBI)	600
Quotité de temps partiel	
Quotité de temps incomplet	
Nombre d'enfants de l'agent issus du couple (ou ex-conjoint n°1) à la charge effective et permanente et à la garde de l'agent	1
Nombre d'enfants de l'agent issus du couple (ou ex-conjoint n°1) à la charge effective et permanente et en garde alternée	
Nombre d'enfants de l'agent issus d'autre(s) union(s) à la charge effective et permanente et à la garde de l'agent	
Nombre d'enfants de l'agent issus d'autre(s) union(s) à la charge effective et permanente et en garde alternée	
Informations concernant le conjoint ou ex-conjoint n°1	
Le conjoint est-il séparé de l'agent	OUI
Le conjoint ou ex-conjoint est-il agent public ?	NON
Si le conjoint ou ex-conjoint est agent public : Indice majoré de rémunération à temps plein (y compris BI et NBI)	
Quotité de temps partiel	
Quotité de temps incomplet	
Nombre total d'enfants issus du couple à la charge effective et permanente et à la garde de l'ex-conjoint	2
Nombre total d'enfants issus du couple à la charge effective et permanente et en garde alternée	
Nombre total d'enfants de l'ex-conjoint issus d'autre(s) union(s) à sa charge effective et permanente et à sa garde	
Nombre total d'enfants de l'ex-conjoint issus d'autre(s) union(s) à sa charge effective et permanente et en garde alternée	

Calcul du SFT du chef de l'agent		Calcul du SFT du chef du conjoint ou ex-conjoint n°1	
Agent		Agent	
Nombre d'enfants pris en compte dans le calcul du SFT	3	Nombre d'enfants pris en compte dans le calcul du SFT	SO
Taux de rémunération (temps partiel)	1,000	Taux de rémunération (temps partiel)	SO
Taux de rémunération (temps incomplet)		Taux de rémunération (temps incomplet)	SO
Indice majoré retenu pour le calcul	600,00	Indice majoré retenu pour le calcul	SO
Montant total brut du SFT	240,17 €	Montant total brut du SFT	SO
Nombre moyen d'enfants retenu pour l'agent	1	Nombre moyen d'enfants retenu pour l'agent	SO
Montant brut versé à l'agent	80,06 €	Montant brut versé à l'agent	SO
Montant des cotisations pour l'agent	11,63 €	Montant des cotisations pour l'agent	SO
Montant net versé à l'agent	68,42 €	Montant net versé à l'agent	SO
Conjoint ou ex-conjoint n°1		Conjoint ou ex-conjoint n°1	
Nombre moyen d'enfants retenu pour le conjoint ou ex-conjoint	2	Nombre moyen d'enfants retenu pour le conjoint ou ex-conjoint	SO
Montant brut versé au conjoint ou ex-conjoint	160,11 €	Montant brut versé au conjoint ou ex-conjoint	so
Montant des cotisations pour le conjoint ou ex-conjoint	23,26 €	Montant des cotisations pour le conjoint ou ex-conjoint	SO
Montant net versé au conjoint ou ex-conjoint	136,85 €	Montant net versé au conjoint ou ex-conjoint	SO

Exemple 2: X est agent public (indice 600) et W est sans emploi. Ils ont 3 enfants à charge effective et permanente (2 issus du couple + 1 d'une ancienne union avec Y). X a en garde partagée 1 enfant avec son ex-conjoint Y.

Par ailleurs X a eu 2 autres enfants avec Z qui sont en garde Enfin, X a eu un enfant avec A dont A a la garde exclusive.

Dans cet exemple, X est l'agent, W le conjoint n°1, Y l'ex-conjoint n°2, Z l'ex-conjoint n°3 et A l'exconjoint n°4.

Total des enfants à prendre en compte pour le calcul du SFT du chef de X : 3 à charge effective et permanente + (1+2) en garde alternée + 1 dont il est le parent sans en avoir la charge soit : 7

Nombre moyen d'enfants de X : 3 à charge effective permanente + à 0,5 x 3 enfants en garde alternée = 4.5

Nombre moyen d'enfants de Y : 0,5 X 1 enfant en garde alternée = 0,5

Nombre moyen d'enfants de $Z: 0.5 \times 2$ enfants en GA = 1

Nb moyen d'enfants de A : 1 enfant en garde exclusive = 1

Résultat :

SFT 7 enfants = 15,24 + (600 X 4,686025 X 8%) + 4 (4,57 + 600 X 4,686025 X 6 %) = 933,24 €

SFT de X : 933,24 x 4,5/7 = 599,94 €

SFT de Y : 933,24 x 0,5/7 = 66,66 €

SFT de Z : 933,24 x 1/7 = 133,32 €

SFT de A : 933,24 x 1/7 = 133,32 €



Indice majoré de rémunération à temps plein (y compris BI et NBI)	600
Quotité de temps partiel	
Quotité de temps incomplet	
Nombre d'enfants de l'agent issus du couple (ou ex-conjoint n°1) à la charge effective et permanente et à la garde de l'agent	2
Nombre d'enfants de l'agent issus du couple (ou ex-conjoint n°1) à la charge effective et permanente et en garde alternée	
Nombre d'enfants de l'agent issus d'autre(s) union(s) à la charge effective et permanente et à la garde de l'agent	1
Nombre d'enfants de l'agent issus d'autre(s) union(s) à la charge effective et permanente et en garde alternée	3
Informations concernant le conjoint ou ex-conjoint n°1	
Le conjoint est-il séparé de l'agent	NON
Le conjoint ou ex-conjoint est-il agent public ?	NON
Si le conjoint ou ex-conjoint est agent public : Indice majoré de rémunération à temps plein (y compris BI et NBI)	
Quotité de temps partiel	
Quotité de temps incomplet	
Nombre total d'enfants issus du couple à la charge effective et permanente et à la garde de l'ex-conjoint	
Nombre total d'enfants issus du couple à la charge effective et permanente et en garde alternée	0
Nombre total d'enfants de l'ex-conjoint issus d'autre(s) union(s) à sa charge effective et permanente et à sa garde	
Nombre total d'enfants de l'ex-conjoint issus d'autre(s) union(s) à sa charge effective et permanente et en garde alternée	
Informations concernant l'ex-conjoint n°2	
Nombre total d'enfants issus du couple à la charge effective et permanente et à la garde de l'ex-conjoint	
Nombre total d'enfants issus du couple à la charge effective et permanente et en garde alternée	1
Informations concernant l'ex-conjoint n*3	
Nombre total d'enfants issus du couple à la charge effective et permanente et à la garde de l'ex-conjoint	
Nombre total d'enfants issus du couple à la charge effective et permanente et en garde alternée	2
Information community III. and high and	
Informations concernant l'ex-conjoint n°4	
Nombre total d'enfants issus du couple à la charge effective et permanente et à la garde de l'ex-conjoint	1
Nombre total d'enfants issus du couple à la charge effective et permanente et en garde alternée	

Calcul du SFT du chef de l'agent		Calcul du SFT du chef du conjoint ou ex-conjoir	nt n°1
Agent		Agent	
Nombre d'enfants pris en compte dans le calcul du SFT	7	Nombre d'enfants pris en compte dans le calcul du SFT	so
Taux de rémunération (temps partiel)	1,000	Taux de rémunération (temps partiel)	so
Taux de rémunération (temps incomplet)		Taux de rémunération (temps incomplet)	so
Indice majoré retenu pour le calcul	600,00	Indice majoré retenu pour le calcul	SO
Montant total brut du SFT	933,24 €	Montant total brut du SFT	SO
Nombre moyen d'enfants retenu pour l'agent	4,5	Nombre moyen d'enfants retenu pour l'agent	SO
Montant brut versé à l'agent	599,94 €	Montant brut versé à l'agent	SO
Montant des cotisations pour l'agent	87,17€	Montant des cotisations pour l'agent	SO
Montant net versé à l'agent	512,77€	Montant net versé à l'agent	SO
Conjoint ou ex-conjoint n*1		Conjoint ou ex-conjoint n°1	9
Nombre moyen d'enfants retenu pour le conjoint ou ex-conjoint	0	Nombre moyen d'enfants retenu pour le conjoint ou ex-conjoint	SO
Montant brut versé au conjoint ou ex-conjoint	0,00€	Montant brut versé au conjoint ou ex-conjoint	SO
Montant des cotisations pour le conjoint ou ex-conjoint	0,00€	Montant des cotisations pour le conjoint ou ex-conjoint	SO
Montant net versé au conjoint ou ex-conjoint	0,00 €	Montant net versé au conjoint ou ex-conjoint	so
Ex-conjoint n°2			
Nombre moyen d'enfants retenu pour l'ex-conjoint	0,5		
Montant brut versé à l'ex-conjoint	66,66 €		
Montant des cotisations pour l'ex-conjoint	9,69€		
Montant net versé à l'ex-conjoint	56,97€		
Ex-conjoint n°3			
Nombre moyen d'enfants retenu pour l'ex-conjoint	1		
Montant brut versé à l'ex-conjoint	133,32€		
Montant des cotisations pour l'ex-conjoint	19,37€		
Montant net versé à l'ex-conjoint	113,95 €		
Ex-conjoint nº4			
Nombre moyen d'enfants retenu pour l'ex-conjoint	1		
Montant brut versé à l'ex-conjoint	133,32 €		
Montant des cotisations pour l'ex-conjoint	19,37€		
Montant net versé à l'ex-conjoint	113,95 €		

Exemple 3:

- a) Un agent à l'indice 600 et à temps partiel à 50% avec 3 enfants à charge : l'agent perçoit le SFT au montant plancher de 183,56 €.
- b) Même cas mais avec un temps partiel de 60% : l'agent perçoit le SFT au montant plancher de 183,56 €.
- c) Même cas mais avec un temps partiel de 80% : l'agent perçoit le SFT au-dessus du montant plancher de 205,86 €.

Exemple 3 a)

	_
Informations concernant l'agent	
Indice majoré de rémunération à temps plein (y compris BI et NBI)	600
Quotité de temps partiel	50
Quotité de temps incomplet	
Nombre d'enfants de l'agent issus du couple (ou ex-conjoint n°1) à la charge effective et permanente et à la garde de l'agent	3
Nombre d'enfants de l'agent issus du couple (ou ex-conjoint n°1) à la charge effective et permanente et en garde alternée	
Nombre d'enfants de l'agent issus d'autre(s) union(s) à la charge effective et permanente et à la garde de l'agent	
Nombre d'enfants de l'agent issus d'autre(s) union(s) à la charge effective et permanente et en garde alternée	



Calcul du SFT du chef de l'agent	
Agent	
Nombre d'enfants pris en compte dans le calcul du SFT	3
Taux de rémunération (temps partiel)	0,500
Taux de rémunération (temps incomplet)	
Indice majoré retenu pour le calcul	449,00
Montant total brut du SFT	183,56€
Nombre moyen d'enfants retenu pour l'agent	3
Montant brut versé à l'agent	183,56€
Montant des cotisations pour l'agent	26,67€
Montant net versé à l'agent	156,89€
Conjoint ou ex-conjoint n°1	
Nombre moyen d'enfants retenu pour le conjoint ou ex-conjoint	0
Montant brut versé au conjoint ou ex-conjoint	0,00€
Montant des cotisations pour le conjoint ou ex-conjoint	0,00€
Montant net versé au conjoint ou ex-conjoint	0,00€

Exemple 4:

Un couple de fonctionnaires séparés tous deux à l'indice 600, ont 2 enfants, 1 à la charge de la mère, 1 en garde alternée. La mère a 2 enfants à charge d'une autre union. Le père a aussi 2 enfants à charge d'une autre union.

La mère (l'agent) peut prétendre à 3,5 / 4 du SFT 4 enfants, le père à 0,5 / 4 du SFT 4 enfants. Le résultat est identique au cas b), car dans le calcul du chef de l'agent (la mère) les enfants du père nés d'une autre union ne sont pas pris en compte.

Exemple 4

Informations concernant l'agent	
Indice majoré de rémunération à temps plein (y compris BI et NBI)	600
Quotité de temps partiel	
Quotité de temps incomplet	
Nombre d'enfants de l'agent issus du couple (ou ex-conjoint n°1) à la charge effective et permanente et à la garde de l'agent	1
Nombre d'enfants de l'agent issus du couple (ou ex-conjoint n°1) à la charge effective et permanente et en garde alternée	1
Nombre d'enfants de l'agent issus d'autre(s) union(s) à la charge effective et permanente et à la garde de l'agent	2
Nombre d'enfants de l'agent issus d'autre(s) union(s) à la charge effective et permanente et en garde alternée	
Informations concernant le conjoint ou ex-conjoint n°1	
Le conjoint est-il séparé de l'agent	OUI
Le conjoint ou ex-conjoint est-il agent public ?	OUI
Si le conjoint ou ex-conjoint est agent public : Indice majoré de rémunération à temps plein (y compris Bl et NBI)	600
Quotité de temps partiel	
Quotité de temps incomplet	
Nombre total d'enfants issus du couple à la charge effective et permanente et à la garde de l'ex-conjoint	
Nombre total d'enfants issus du couple à la charge effective et permanente et en garde alternée	1
Nombre total d'enfants de l'ex-conjoint issus d'autre(s) union(s) à sa charge effective et permanente et à sa garde	2
Nombre total d'enfants de l'ex-conjoint issus d'autre(s) union(s) à sa charge effective et permanente et en garde alternée	

Calcul du SFT du chef de l'agent		Calcul du SFT du chef du conjoint ou ex-conjoint n°1	
Agent Agent		Agent	
Nombre d'enfants pris en compte dans le calcul du SFT	4	Nombre d'enfants pris en compte dans le calcul du SFT	4
Taux de rémunération (temps partiel)	1,000	Taux de rémunération (temps partiel)	1,000
Taux de rémunération (temps incomplet)		Taux de rémunération (temps incomplet)	
Indice majoré retenu pour le calcul	600,00	Indice majoré retenu pour le calcul	600,00
Montant total brut du SFT	413,44 €	Montant total brut du SFT	413,44 €
Nombre moyen d'enfants retenu pour l'agent	3,5	Nombre moyen d'enfants retenu pour l'agent	1,5
Montant brut versé à l'agent	361,76€	Montant brut versé à l'agent	155,04€
Montant des cotisations pour l'agent	52,56 €	Montant des cotisations pour l'agent	22,53€
Montant net versé à l'agent	309,19€	Montant net versé à l'agent	132,51€
Conjoint ou ex-conjoint n°1		Conjoint ou ex-conjoint n°1	
Nombre moyen d'enfants retenu pour le conjoint ou ex-conj	0,5	Nombre moyen d'enfants retenu pour le conjoint ou ex-conj	2,5
Montant brut versé au conjoint ou ex-conjoint	51,68€	Montant brut versé au conjoint ou ex-conjoint	258,40 €
Montant des cotisations pour le conjoint ou ex-conjoint	7,51 €	Montant des cotisations pour le conjoint ou ex-conjoint	37,55€
Montant net versé au conjoint ou ex-conjoint	44,17 €	Montant net versé au conjoint ou ex-conjoint	220,85 €



Exemple 5:

Un couple de fonctionnaires séparés tous deux à l'indice 600, ont 2 enfants, 1 à la charge de la mère, 1 en garde alternée. Par ailleurs le père et la mère ont chacun 2 enfants d'une autre union en garde alternée. La mère peut prétendre à 2,5 / 4 du SFT 4 enfants, le père à 0,5 / 4 du SFT 4 enfants et l'ex-conjoint n° 2 à 1 / 4 du SFT 4 enfants. Dans l'exemple, la mère est l'agent et le père est l'ex-conjoint n°1. Il ne peut pas y avoir de calcul du chef du père, car il existe une cession de SFT pour un ex-conjoint n°2 de la mère.

Informations concernant l'agent	
Indice majoré de rémunération à temps plein (y compris BI et NBI)	600
Quotité de temps partiel	
Quotité de temps incomplet	
Nombre d'enfants de l'agent issus du couple (ou ex-conjoint n°1) à la charge effective et permanente et à la garde de l'agent	1
Nombre d'enfants de l'agent issus du couple (ou ex-conjoint n°1) à la charge effective et permanente et en garde alternée	1
Nombre d'enfants de l'agent issus d'autre(s) union(s) à la charge effective et permanente et à la garde de l'agent	
Nombre d'enfants de l'agent issus d'autre(s) union(s) à la charge effective et permanente et en garde alternée	2
Informations concernant le conjoint ou ex-conjoint n°1	
Le conjoint est-il séparé de l'agent	OUI
Le conjoint ou ex-conjoint est-il agent public ?	OUI
Si le conjoint ou ex-conjoint est agent public : Indice majoré de rémunération à temps plein (y compris BI et NBI)	600
Quotité de temps partiel	
Quotité de temps incomplet	
Nombre total d'enfants issus du couple à la charge effective et permanente et à la garde de l'ex-conjoint	
Nombre total d'enfants issus du couple à la charge effective et permanente et en garde alternée	1
Nombre total d'enfants de l'ex-conjoint issus d'autre(s) union(s) à sa charge effective et permanente et à sa garde	
Nombre total d'enfants de l'ex-conjoint issus d'autre(s) union(s) à sa charge effective et permanente et en garde alternée	2
Informations concernant I'ex-conjoint n°2	
Nombre total d'enfants issus du couple à la charge effective et permanente et à la garde de l'ex-conjoint	
Nombre total d'enfants issus du couple à la charge effective et permanente et en garde alternée	2

Calcul du SFT du chef de l'agent		
Agent		
Nombre d'enfants pris en compte dans le calcul du SFT	4	
Taux de rémunération (temps partiel)	1,000	
Taux de rémunération (temps incomplet)		
Indice majoré retenu pour le calcul	600,00	
Montant total brut du SFT	413,44 €	
Nombre moyen d'enfants retenu pour l'agent	2,5	
Montant brut versé à l'agent	258,40 €	
Montant des cotisations pour l'agent	37,55 €	
Montant net versé à l'agent	220,85 €	
Conjoint ou ex-conjoint n°1		
Nombre moyen d'enfants retenu pour le conjoint ou ex-conj	0,5	
Montant brut versé au conjoint ou ex-conjoint	51,68 €	
Montant des cotisations pour le conjoint ou ex-conjoint	7,51 €	
Montant net versé au conjoint ou ex-conjoint	44,17 €	
Ex-conjoint n°2		
Nombre moyen d'enfants retenu pour l'ex-conjoint	1	
Montant brut versé à l'ex-conjoint	103,36 €	
Montant des cotisations pour l'ex-conjoint	15,02 €	
Montant net versé à l'ex-conjoint	88,34 €	

Aide / Contacts au CISIRH

Adresse mél générique : reseau-imrh.cisirh@finances.gouv.fr

Fabien GILBERTAS, fabien.gilbertas@finances.gouv.fr, 01 53 94 13 42

Patrice FOUGERE, patrice.fougere@finances.gouv.fr, 01 44 97 02 42

Laurent BLARY, laurent.blary@finances.gouv.fr 01 44 97 06 59

Hervé GOLDBLATT-WINTER, herve.goldblatt-winter@finances.gouv.fr, 01 53 94 13 99

Nicolas BRIDENNE, nicolas.bridenne@finances.gouv.fr 01 53 94 14 76

